

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 14 JUIN 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.

Secrétaire de Séance : Mme Fallot

Présents : Mmes Morel et Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amarin, MM. Aymont, Ameno, Vesin, Deville

Excusés: Mme Bigot, M. Carlod

Absents: -

Ordre du Jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 mai 2016**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Approbation du Compte de gestion 2015 de la Commune**
- **Vote du Compte Administratif 2015 de la Commune**
- **Approbation du Compte de Gestion 2015 du lotissement Pré Fleuri**
- **Vote du Compte Administratif 2015 du lotissement Pré Fleuri**
- **Affectation des résultats 2015 de la commune**
- **SIEA : modification des statuts**
- **Vente de parcelles communales**
- **ONF : vente de bois**
- **Jobs d'été**
- **Rapport des commissions municipales**
- **Courriers divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Fallot est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 mai 2016

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 mai 2016 est adopté, à l'unanimité.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente quatre déclarations d'intention d'aliéner :

- La propriété de M. et Mme Eddy PENNY et M. et Mme René PEDER, 255 rue de la Vie de l'Etraz, cadastrée B 892, B 951, B 950 et B 891.
Acquéreurs : M. et Mme PENSOVECCHIO, Chemin du Moulin, 01630 Challex.
- La propriété de M et Mme PEDER René, 251 Vie de l'Etraz, cadastrée B 891 de 127 m² et B 950 de 1171 m².

Acquéreurs : M. et Mme BENBKHAT Soufiane, 2011 route de la Plaine, 01630 Challex.

- La propriété de M. KABONGO-KANDA Odon et Mme MBAYI Meta, 21 rue de Bellevue à Ecorans, cadastrée B 1172 de 858 m²,
Acquéreur : M. MANI Florent, 336 Rue d'Allemogne, 01710 Thoiry.
- La propriété de Mme HAREL Karine, 28 allée de la Fontaine à Ecorans, cadastrée B 216, B 212 et B 1190 de 124 m² au total,
Acquéreur : M. ROMERO Georges, 707, Vie de l'Etraz, Ecorans, 01550 Collonges.

La commune et la communauté de communes du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

4.Approbation du Compte de gestion 2015 de la Commune

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Hors de la présence de M. DUPARC, maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5.Vote du Compte administratif 2015 de la Commune

Réuni sous la présidence de Mme. MOREL, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		0	299 887.38		299 887.38	
Opérations de l'exercice	1 408 908.04	2 237 796.68	793 737.79	1 046 893.52	2 202 645.83	3 284 690.20
TOTAL	1 408 908.04	2 237 796.68	1 093 625.17	1 046 893.52	2 502 533.21	3 284 690.20
Résultat de clôture		828 888.64	46 731.65			782 156.99
Restes à réaliser			1 560 621.69		1 560 621.69	
TOTAL CUMULE		828 888.64	1 607 353.34		1 560 621.69	782 156.99
RESULTAT DEFINITIF		828 888.64	1 607 353.34		778 465.70	

Hors de la présence de M. DUPARC, maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2015.

6. Vote du Compte Administratif 2015 du lotissement Pré Fleuri

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme MOREL Mireille
 Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		315 968.18		8 000.00		323 968.18
Opérations de l'exercice						
TOTAL						
Résultat de clôture		315 968.18		8 000.00		323 968.18
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		315 968.18		8 000.00		323 968.18
		315 968.18		8 000.00		323 968.18

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

7. Affectation des résultats 2015 de la commune

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de : 828 888.64 €

Une nouvelle demande de la valeur vénale de la totalité des parcelles sera faite au service des finances publiques.

10.ONF : vente de bois

L'Office National des Forêts organise une vente de bois le 11 mai à Montluel. M. Perreal ira à cette vente.

11.Jobs d'été

Considérant qu'en raison de l'accroissement saisonnier d'activité, il y a lieu de créer un emploi d'agent polyvalent des services techniques à temps complet (à raison de 35 heures de travail hebdomadaire) à partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 31 août 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité, d'agent polyvalent des services techniques, du 1^{er} juillet au 31 août 2016 (M. MINI Andy et M. DEBAILLEUL Titouan), précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures.

La rémunération pourra être comprise entre l'IB 340 et l'indice majoré 321. L'autorité est habilitée à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

12.Rapport des commissions municipales

Achat de terrains appartenant à la famille Lacombe :

La famille Lacombe vend ses parcelles, sises 19 rue de la Bière, cadastrées F 162, F 146 et F 148, d'une superficie de 977 m² pour un prix de 260 000 €.

Ces parcelles intéressent la commune dans le cadre du projet « Cœur de village ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ces parcelles pour un prix de 260 000 €, et dit que tous les frais inhérents à cet achat sont à la charge de la commune.

Commission voirie : M. Perreal informe les membres du conseil du départ de M. Brandon Monteiro du service de la voirie.

Police municipale : M. Mathieu Ménard-Durand quitte son emploi au 10 juillet 2016. Il a demandé sa mutation pour la commune de Messery en Haute-Savoie.

Organisation du 14 juillet : ce sont les pompiers qui organisent cette manifestation. Le Foyer Rural ne sera pas disponible cette année, en raison des travaux. La traditionnelle cérémonie au monument aux morts suivie d'une réception au Foyer n'aura donc pas lieu cette année.

Les pompiers organisent une buvette au terrain de football. Un feu d'artifice sera tiré si le temps le permet.

M. le Maire rappelle que le Foyer Rural ne pourra pas être loué du 20 juin 2016 au mois de décembre 2016 inclus, en raison des travaux de rénovation.

13. Courriers- Divers

Etablissement Public Foncier de l'Ain :

Le conseil municipal refuse catégoriquement toute idée d'extension de l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain, et tout prélèvement de

fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'État qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.

Samedi 18 juin a lieu la traditionnelle remise des dictionnaires aux élèves de CM2 qui entrent au collège à la prochaine rentrée.

M. le Maire informe les membres du Conseil du courrier d'Orange: la cabine téléphonique située en face de la Poste va être retirée.

Le sous-Lieutenant Anthony Lacombe commandera la communauté de brigades de Thoiry à compter du 1^{er} août 2016.

La séance est levée à 21h20.